

Les cahiers transfrontaliers d'EURES

Luxembourg n° 2/2004

édito /

Les cahiers transfrontaliers d'EURES Luxembourg présentent les données et résultats d'analyses les plus récents relatifs au marché du travail de la Grande Région.

Le cahier n°1, publié par **Entreprises magazine** en mars/avril 2004, était consacré à la structure et à l'évolution de l'emploi au Grand-Duché de Luxembourg : emploi selon la branche, la nationalité, le pays de résidence...



Une branche – celle des services aux entreprises – a connu une croissance exceptionnelle au cours des dernières années. Le tra-

vail intérimaire en est une des principales composantes. La dimension transfrontalière y est particulièrement marquée.

Ce cahier n°2 est entièrement consacré à ce thème : évolution quantitative, nationalité et pays de résidence des intérimaires, entreprises utilisatrices sont les principaux sujets passés en revue. Il s'agit du résumé d'une étude plus complète sur le sujet, paraissant simultanément en ce printemps 2004. Le lecteur intéressé pourra se la procurer aux adresses mentionnées à la fin du cahier.

Arthur Tibesar

Le travail intérimaire au Luxembourg : aspects transfrontaliers

Franz Clément (CRD EURES Luxembourg / CEPS-INSTEAD)

L'évolution du nombre de travailleurs intérimaires

Sur les années 1999, 2000, 2001, 2002 et le premier semestre de 2003, le nombre de travailleurs intérimaires n'a cessé d'augmenter. De 3737 unités en février 1999, il est passé à 7665 unités en juin 2003.

On constatera en observant le graphique 1 que chacune des années complètes étudiées présente un visage similaire quant à l'évolution du nombre de travailleurs intérimaires sur les douze mois qui les composent. Le début de l'année connaît un nombre de travailleurs plus faible puis une accentuation de ce nombre se fait jusqu'au début de l'été. Au milieu de ce dernier, on connaît une chute légère puis une remontée aussitôt après. Ensuite, le nombre de travailleurs intérimaires tombe jusqu'en fin d'année.

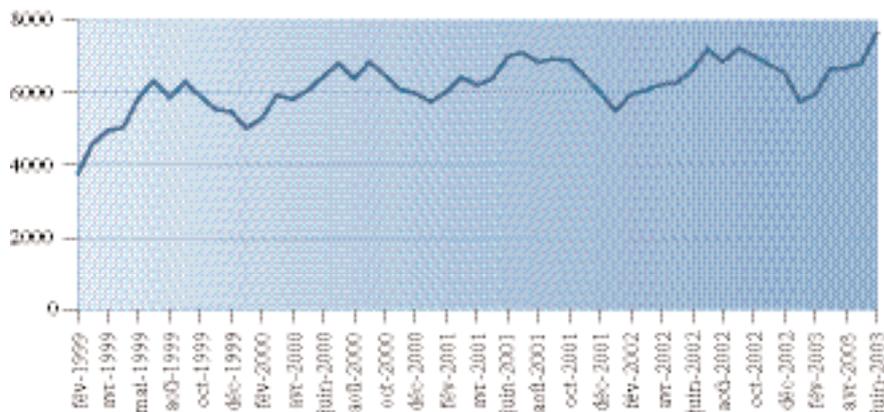
Cette évolution peut s'expliquer par le caractère cyclique et saisonnier du travail

intérimaire, caractère observable non seulement au Luxembourg mais dans bien d'autres pays aussi.

Ce caractère peut se vérifier sur un marché dominé, comme nous le verrons plus loin, par le secteur de la construction. Le

printemps et l'été voient en effet des chantiers se multiplier, ce qui n'est pas le cas en hiver. Cela explique que les pics soient atteints durant l'été. En ce qui concerne à présent la légère chute observée vers le milieu de l'été, en août sur-

Graphique 1 : L'évolution du nombre de travailleurs intérimaires



Source : IGSS

tout, beaucoup de PME ferment pour les congés estivaux, ce qui peut expliquer la légère chute. Le personnel part en congé, sans qu'il soit forcément remplacé durant ses vacances. L'embauche d'étudiants en période estivale joue aussi. Plutôt que d'avoir recours à des travailleurs intérimaires, les entreprises utilisent à diverses tâches des étudiants, moins chers que des intérimaires.

En ce qui concerne la forte chute de l'hiver, il faut tenir compte de la fermeture des entreprises durant les congés de Noël et de janvier ainsi que, dans une moindre mesure, des congés exceptionnels pour intempéries dans la construction. Un autre phénomène, plus marginal, joue aussi dans le secteur dominant qui est la construction, à savoir le fait que des budgets soient épuisés en fin d'année, ce qui n'est pas le cas de tous les secteurs, l'horeca par exemple. Mais l'élément explicatif majeur reste la diminution du nombre de chantiers en hiver. Il faut aussi tenir compte des congés collectifs, tant en hiver qu'en été.

Des hauts et des bas

Ceci dit, même si le nombre de travailleurs intérimaires n'a cessé d'augmenter, l'intensité de cette augmentation se réduit d'année en année. Il faut mentionner toutefois l'exception que représente le premier semestre de 2003.

On constate, en effet, que l'augmentation moyenne par année du nombre de travailleurs a fléchi depuis 1999, ainsi que le montrent également les chiffres calculés sur base d'une moyenne annuelle, présentés au tableau 1.

La question se pose de savoir comment il est possible d'expliquer ce phénomène.

Dans l'état actuel des choses, quatre explications peuvent être avancées. Tout d'abord, on peut imaginer que les entreprises aient stabilisé le noyau de leurs salariés, ce qui peut expliquer une baisse du recours à l'intérim.

Une deuxième hypothèse est celle de la pénurie générale de main-d'œuvre sur le marché luxembourgeois ; en parallèle, on

Tableau 1 : L'augmentation et la variation moyennes du nombre de travailleurs intérimaires

	1998	1999	2000	2001	2002	1 ^{er} sem. 2003
Moyenne	3858	5256	6096	6501	6521	6598
Variation		+1398	+840	+405	+20	+77

Source : IGSS - Calculs : F. Clément

a constaté une amélioration de la conjoncture dans les régions limitrophes du Luxembourg ces dernières années : les conditions d'attrait de la main d'œuvre au Luxembourg auraient pu alors baisser...

On peut émettre aussi une troisième hypothèse selon laquelle les systèmes de production des entreprises ont changé, si bien qu'elles travaillent « just in time » ; la flexibilité des entreprises, accentuée par la loi de 1994 sur le travail intérimaire, aurait atteint ainsi un certain sommet expliquant une diminution du recours à l'intérim.

On peut enfin et surtout avancer aussi que cette inflexion est le signe d'un ralentissement de l'activité économique en général. Il faut en effet savoir que le travail intérimaire constitue un excellent indicateur pour la tendance générale de l'économie. Un accroissement du travail intérimaire indique le plus souvent le signe d'une reprise économique et un ralentissement du travail intérimaire constitue le signe d'un certain repli économique. Or, en 2002, le Luxembourg s'est réellement retrouvé dans une situation de repli économique et de difficultés sur le marché classique de l'emploi. Le ralentissement du nombre de travailleurs intérimaires de 1999 à 2001 a visiblement été l'indicateur précurseur du repli.

Vers une reprise ?

Cet effet de baromètre ne doit pas non plus être surestimé. En effet, les fonctions de l'intérim évoluent considérablement, son rôle change, de même que les raisons à son recours.

D'autres logiques apparaissent. Le recours à l'intérim est permanent ; il se focalise souvent sur des compétences et

des qualifications absentes sur le marché local.

Bref, ses fonctions sont en extension et l'idéal, afin d'en savoir plus, consisterait à enquêter auprès des entreprises afin d'analyser les trajectoires des travailleurs intérimaires.

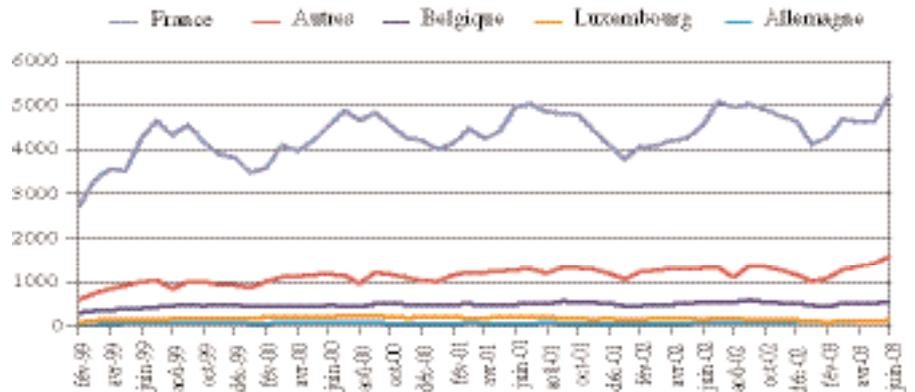
Comme nous l'indiquions plus haut, l'intensité de l'augmentation du nombre moyen de travailleurs intérimaires a fléchi depuis le début de la période étudiée, sauf au premier semestre de 2003.

Faut-il y voir le signe d'une reprise réelle ? Cette question appelle une réponse prudente. Si statistiquement, en effet, on a connu de janvier à juin 2003 une remontée du nombre moyen d'intérimaires, cette portion de l'année devra encore être confrontée plus tard avec les chiffres de la seconde partie de 2003, représentant un laps de temps se comportant traditionnellement de manière très différente du premier semestre, comme le montrent les courbes des années complètes depuis 1999.

Même si une reprise a été nette au premier semestre de 2003, les spécialistes du travail intérimaire s'accordent pour dire qu'elle a été suivie d'une stagnation.

Les nationalités des travailleurs intérimaires

Graphique 2 : L'évolution du nombre de travailleurs intérimaires par nationalité



Source : IGSS

Il est intéressant de vérifier si le marché luxembourgeois du travail intérimaire se comporte comme le marché classique, à savoir comme un marché accueillant beaucoup de travailleurs frontaliers. Toutefois, avant d'aborder la différenciation entre les notions de résidents et de frontaliers, nous allons jeter un coup d'œil sur les nationalités de ces travailleurs. Ainsi que nous le voyons sur le graphique 2, les travailleurs intérimaires de nationalité française sont particulièrement nombreux. Les nationaux en revanche le sont beaucoup moins.

Nous présentons au tableau 2 les pourcentages des nationalités représentées, pour chacune des années considérées, sur le marché du travail intérimaire.

Tableau 2 : L'évolution des proportions moyennes des nationalités des travailleurs intérimaires

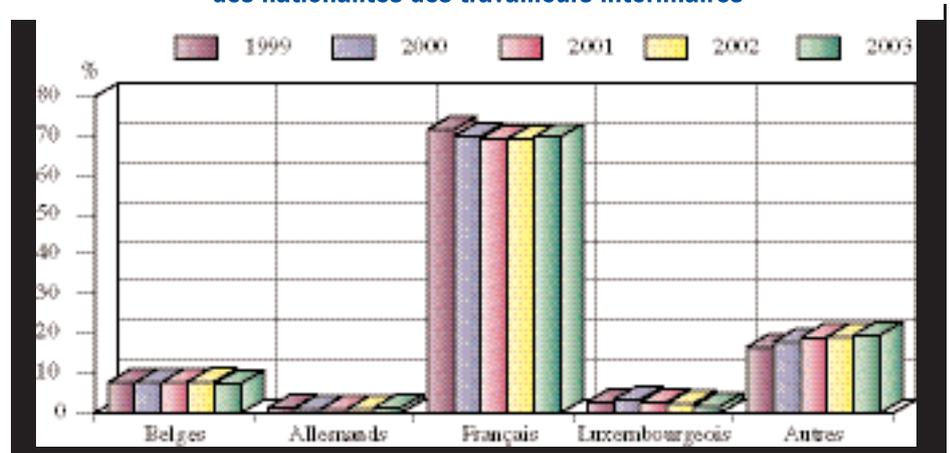
Nationalités	1999	2000	2001	2002	1 ^{er} sem. 2003	Evolution
Belges	7,6%	7,6%	7,7%	7,9%	7,4%	-0,2%
Allemands	1,3%	1,1%	1,0%	1,1%	1,4%	+0,1%
Français	71,7%	70,0%	69,5%	69,4%	69,9%	-1,8%
Luxembourgeois	2,8%	3,4%	2,8%	2,4%	1,7%	-1,1%
Autres	16,6%	17,9%	19,0%	19,2%	19,6%	+3,0%

Source : IGSS - Calculs : F. Clément

Nous constatons que les travailleurs de nationalité française sont les plus nombreux sur le marché du travail intérimaire au Luxembourg. Leur proportion, même si elle a tendance à s'affaiblir légèrement sur les années étudiées reste considérable. Les Français sont suivis par les Belges qui restent sur le marché en proportion quasi constante, puis par les Luxembourgeois et enfin par les Allemands, faiblement représentés.

Les travailleurs intérimaires d'autres nationalités que celles mentionnées sur le graphique 3 ne cessent quant à eux d'augmenter. Il nous faut signaler que ces travailleurs possèdent essentiellement des nationalités d'autres pays de l'Union Européenne. Il s'agit essentiellement des nationalités portugaise et italienne.

Graphique 3 : L'évolution des proportions moyennes des nationalités des travailleurs intérimaires



Source : IGSS - Calculs : F. Clément

Le nombre de travailleurs intérimaires par lieu de résidence

Les chiffres communiqués dans le tableau 2 ne font pas la différence entre les travailleurs intérimaires frontaliers et les travailleurs intérimaires résidents. Les deux y sont mélangés. Afin de mieux envisager la manière dont se comporte le marché du travail intérimaire au Luxembourg, nous devons faire appel à ces notions.

Les données nécessaires à une analyse de ce phénomène sont disponibles depuis le premier semestre de 2001 et figurent au tableau 3.

On constate que la proportion de travailleurs frontaliers est énorme. Nous aurons l'occasion plus loin de la comparer à celle du marché classique.

Ainsi, sur les vingt-quatre mois considérés, il apparaît très clairement au tableau 4 et au graphique 4 que les travailleurs intérimaires de nationalité française sont presque exclusivement des travailleurs frontaliers. Ils sont suivis par les Belges puis par les Allemands. Le marché national du travail intérimaire est bien un véritable marché régional sur lequel les travailleurs frontaliers sont très nombreux et fortement représentés. Comment peut-on expliquer tout cela ?

En ce qui concerne les frontaliers **français**, leur proportion énorme s'explique tout naturellement par des raisons historiques. Chacun sait que la Région Lorraine a particulièrement souffert du chômage ces dernières années, ce qui explique un afflux de Lorrains vers des postes intérimaires disponibles dans le pays voisin qu'est le Luxembourg. Le système du chômage en France est aussi à prendre en considération : les prestations de chômage y devenaient rapidement dégressives jusqu'en juillet 2002 et étaient de nature à pousser les personnes vers des postes intérimaires au Luxembourg.

Tableau 3 : Les proportions moyennes de résidents et de frontaliers, toutes nationalités confondues

Frontaliers			Résidents		
2 ^e sem. 2001	2002	1 ^{er} sem. 2003	2 ^e sem. 2001	2002	1 ^{er} sem. 2003
79,1%	78,8%	79,7%	20,9%	21,2%	20,3%

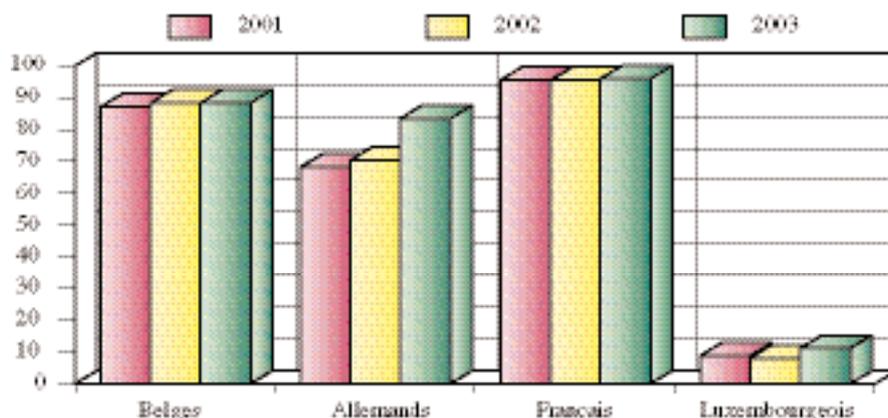
Source : IGSS - Calculs : F. Clément

Tableau 4 : La ventilation des proportions moyennes de travailleurs intérimaires des nationalités des pays limitrophes du Luxembourg selon qu'ils soient résidents ou frontaliers

Nationalités	Frontaliers				Résidents			
	2 ^e sem. 2001	2002	1 ^{er} sem. 2003	Evolution	2 ^e sem. 2001	2002	1 ^{er} sem. 2003	Evolution
Belges	87,1%	88,4%	88,4%	+1,3%	12,9%	11,6%	11,6%	-1,3%
Allemands	68,2%	70,4%	83,5%	+15,3%	31,8%	29,6%	16,5%	-15,3%
Français	95,5%	95,4%	95,9%	+0,4%	4,5%	4,6%	4,1%	-0,4%
Luxembourgeois	8,8%	8,1%	11,1%	+2,3%	91,2%	91,9%	88,9%	-2,3%

Source : IGSS - Calculs : F. Clément

Graphique 4 : Les proportions moyennes de travailleurs intérimaires des nationalités des pays limitrophes du Luxembourg selon qu'ils soient résidents ou frontaliers



Source : IGSS - Calculs : F. Clément

En ce qui concerne les frontaliers **belges**, à présent, leur nombre, assez réduit, peut s'expliquer par la bonne tenue de l'économie en général en province de Luxembourg mais aussi parce que, contrairement à la France, la durée d'octroi des prestations de chômage est moins incitante à la recherche d'un emploi, même intérimaire.

L'infime proportion de frontaliers **allemands** s'explique par l'organisation même du travail intérimaire en Allemagne durant la période de référence. Là, les travailleurs sont attachés à l'entreprise de travail intérimaire qui continue de les rémunérer même lorsqu'elle ne les envoie pas effectuer leurs contrats de mission dans une entreprise

ou l'autre. En Allemagne, le travailleur intérimaire dispose donc d'une espèce de sécurité d'emploi renforcée par rapport au Luxembourg.

Toutefois, il faut remarquer le véritable bond représenté par les frontaliers allemands au premier semestre 2003. Sur l'ensemble de la période prise en considération, ceux-ci augmentent de 15,3%, ce qui est conséquent ! Il est très clair que l'importance de la crise économique en Allemagne est à l'origine de cette forte augmentation.

Le travail intérimaire est un moyen d'échapper au chômage. Même si la situation dans le secteur financier n'est pas des meilleurs, il faut mentionner l'augmentation du nombre de banques allemandes qui se sont installées au Luxembourg. Ces institutions financières peuvent probablement avoir une tendance naturelle à embaucher des intérimaires allemands.

Les spécialistes de l'intérim relèvent aussi la présence en Allemagne de qualifications non forcément présentes au Luxembourg, ce qui est un facteur explicatif supplémentaire.

Il est intéressant de relever la proportion de travailleurs frontaliers étant luxembourgeois de nationalité. Certes, celle-ci représente un nombre très limité de personnes mais le phénomène est intéressant à relever puisqu'il permet de constater que des travailleurs de nationalité luxembourgeoise deviennent des frontaliers dans leur propre pays. Il s'agit d'un phénomène de plus en plus visible sur le marché du travail classique également et que l'on peut expliquer par le fait que des Luxembourgeois souhaitent habiter à l'extérieur de leurs frontières en raison des prix élevés de l'immobilier, des locations, des terrains dans leur propre pays...

Ce phénomène a connu, sur l'ensemble des vingt-quatre mois considérés, une certaine augmentation. Le bond a été important surtout au premier semestre de 2003.

Indépendamment des raisons spécifiques à chacune des nationalités reprises ici, il existe des facteurs explicatifs communs. Le premier est bien entendu le chômage. Le travail intérimaire se nourrit beaucoup du chômage, d'autant plus qu'il représente pour les travailleurs intérimaires un genre d'avantage

psychologique consistant en un espoir d'être engagé par l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur contrat de mission ; c'est là un deuxième facteur. Relevons aussi l'attrait des prestations familiales particulièrement généreuses. Enfin, quatrième et dernier facteur qui ne surprendra personne : l'attractivité des salaires au Luxembourg, y compris dans le domaine du travail intérimaire. Il en va de même des multiples avantages octroyés aux travailleurs intérimaires par la loi du 19 mai 1994 sur le travail intérimaire comme, par exemple, les tickets restaurants.

A titre de comparaison : l'emploi salarié au Luxembourg

Tableau 5 : La comparaison des proportions moyennes de travailleurs frontaliers et résidents sur les marchés du travail classique et du travail intérimaire de juillet 2001 à juin 2003

Le tableau 5 indique que, tout comme pour le marché du travail classique, ce sont les frontaliers français les plus nombreux, suivis par les belges puis les allemands.

La proportion de résidents est, par contre, nettement plus basse pour les travailleurs intérimaires que pour les travailleurs du marché classique.

	Nombre moyen		%	
	Marché classique	Travail intérimaire	Marché classique	Travail intérimaire
Résidents	167156	1334	61,2%	20,2%
Frontaliers	105638	5263	38,8%	79,8%
Total	272794	6597	100%	100%
Proportions des frontaliers exprimées en % de la totalité des frontaliers				
Allemands	21162	128	20,1%	2,5%
Belges	28977	484	27,4%	9,1%
Français	55499	4651	52,5%	88,4%
Total	105638	5263	100%	100%

Source : STATEC - Calculs : F. Clément

Les entreprises ayant recours à des intérimaires

Le nombre d'entreprises utilisant des travailleurs intérimaires au Luxembourg n'a cessé d'augmenter sur la période de référence. De 932 qu'elles étaient en février 1999, elles sont passées à 1242 en juin 2003.

On constate au tableau 6 et au graphique 5 que c'est au Luxembourg même que se trouvent principalement les entreprises recourant à des travailleurs intérimaires. Depuis 2000, les entreprises situées hors du Luxembourg et recourant à des intérimaires ont toutefois fortement augmenté.

Par la procédure du détachement, on peut trouver des cas de travailleurs intérimaires habitant, par exemple la Belgique, s'inscrivant dans une agence de travail intérimaire au Luxembourg puis allant exercer leur mission en détachement en France. C'est un phénomène courant puisque des entreprises situées hors du Luxembourg ont recours à des travailleurs intérimaires inscrits au Luxembourg.

Sur la période observée, on constate au graphique 6 que le phénomène du détachement est en augmentation. Cette évolution rencontre la logique du coût patronal qui permet d'expliquer que des entreprises situées en dehors du Luxembourg viennent chercher des travailleurs intérimaires dans ce pays où le coût patronal est moins élevé.

L'amplification du phénomène du détachement peut s'expliquer par une décision rendue par le conseil supérieur des assurances sociales le 29 novembre 2001.

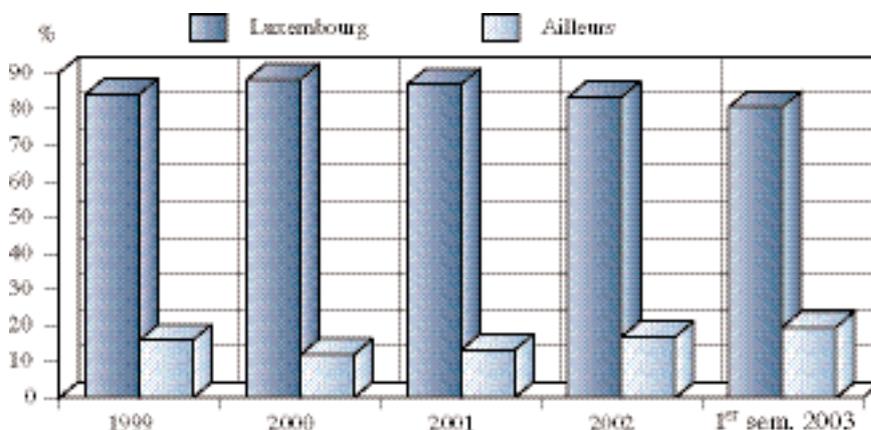
Il s'agissait de juger d'une affaire opposant le centre commun de la sécurité sociale et la société Creyf's interim. Le premier acteur contestait le fait que soient détachés à l'étranger des travailleurs intérimaires inscrits au

Tableau 6 : L'évolution des proportions moyennes du domicile des entreprises utilisatrices de travailleurs intérimaires

Domicile	1999	2000	2001	2002	1 ^{er} sem. 2003	Evolution
Luxembourg	84,1%	88,1%	86,8%	83,2%	80,5%	- 3,6%
Ailleurs	15,9%	11,9%	13,2%	16,8%	19,5%	+ 3,6%

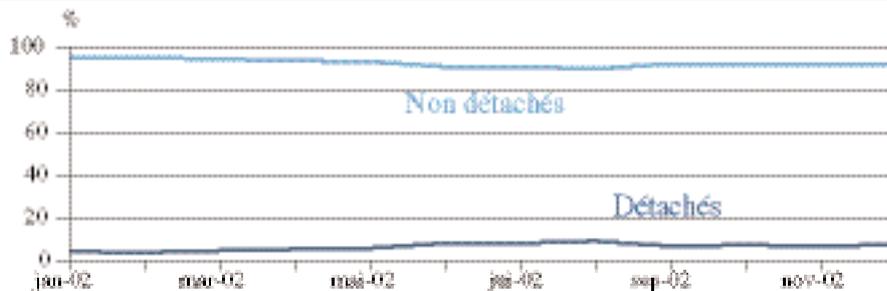
Source : IGSS - Calculs : F. Clément

Graphique 5 : L'évolution du nombre d'entreprises utilisatrices de travailleurs Intérimaires



Source : IGSS

Graphique 6 : La proportion de travailleurs intérimaires détachés en 2002



Source : IGSS

Luxembourg, provenant d'un autre pays, mais affiliés à la sécurité sociale luxembourgeoise. Etaient visés ici un certain nombre de travailleurs intérimaires résidant en France, détachés ensuite par la société Creyf's domiciliée au Luxembourg, auprès d'une chocolaterie située en Allemagne. La juridiction, sur base du droit national et européen, a donné raison à Creyf's interim.

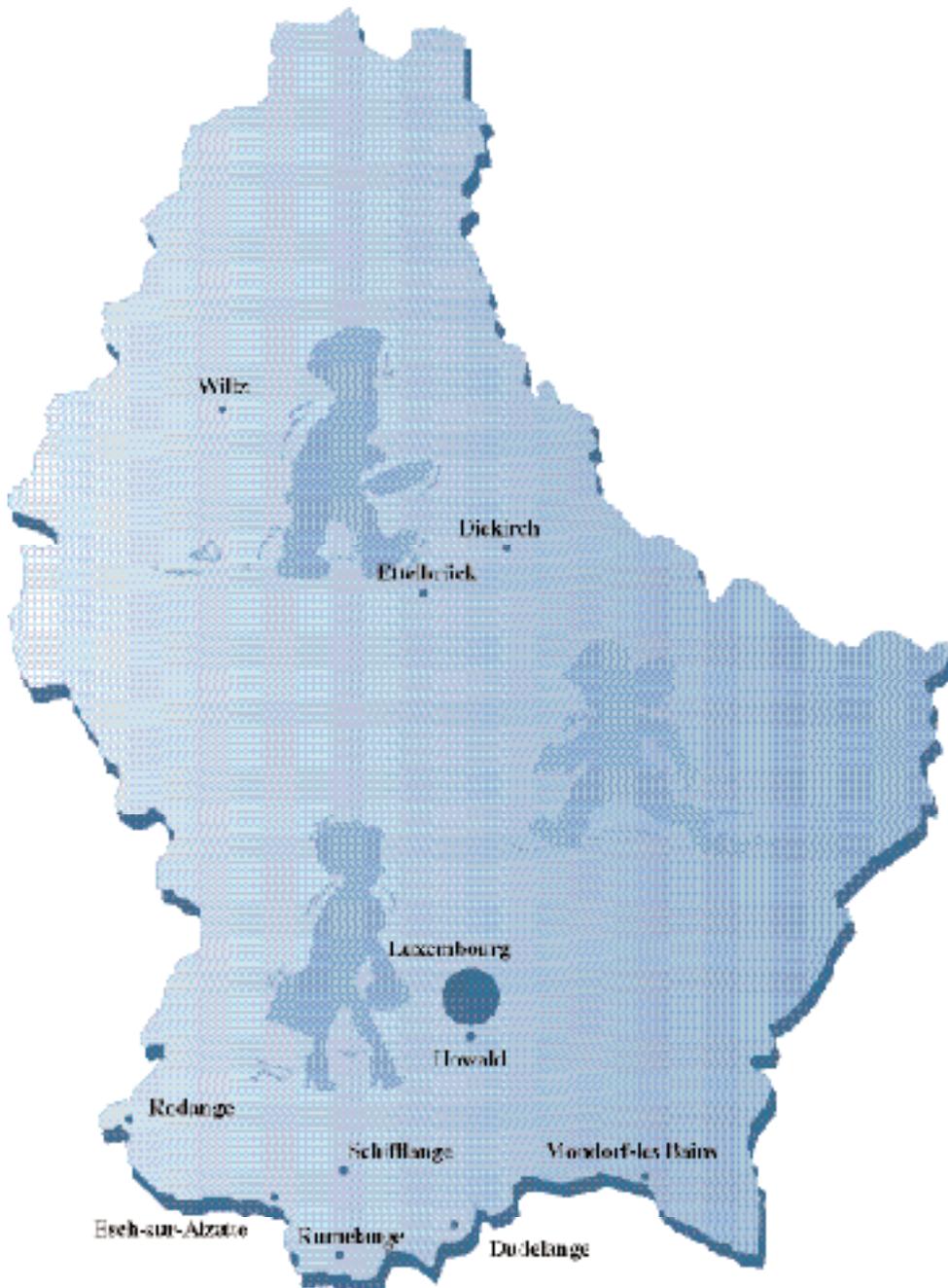
Sur l'ensemble de l'année 2002, 7% des travailleurs intérimaires ont été détachés dans un pays étranger.

Il est intéressant de remarquer sur le graphique 6, que le maximum de ces détachements sont pratiqués durant la saison estivale qui, comme le graphique 1 l'indiquait, connaissait précisément un creux.

Une explication peut être apportée : l'article 12 de la loi sur le travail intérimaire du 19 mai 1994 prévoit en effet : « Par dérogation à l'article 6 de la loi modifiée du 22 avril 1966 portant réglementation uniforme du congé annuel payé des salariés du secteur privé, le travailleur intérimaire peut faire valoir le droit au congé annuel

de récréation pour chaque mission indépendamment de la durée de celle-ci. Il peut prétendre à l'octroi du congé en nature auprès de l'utilisateur au prorata de la durée de sa mission auprès de ce dernier ». On se trouve donc face à un phénomène où le travailleur intérimaire en place au Luxembourg, demande à tou-

cher en nature son congé payé puis, durant la saison estivale, se fait détacher à l'étranger pour y effectuer un nouveau contrat de mission. Ainsi, certains intérimaires ne prennent pas réellement de vacances.



de travail intérimaire à exercer au

de travail intérimaire installées au se concentrent essentiellement dans la capitale puis à Esch/Alzette, la deuxième ville la plus importante du Grand-Duché. En cela, elles suivent les principaux bassins d'emploi du pays. D'autres entreprises se concentrent, toujours au sud, dans de plus petites localités. Il s'agit de Dudelange, Howald, Mondorf-les-Bains, Rodange, Rumelange et Schifflange.

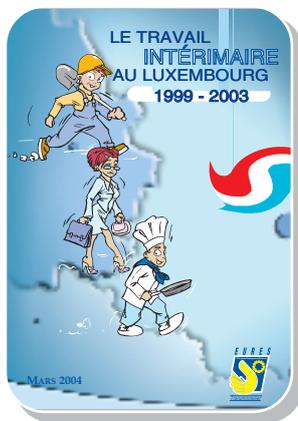
À nord du pays, on trouve trois villes dans lesquelles des agences de travail intérimaire sont implantées : Diekirch, Ettelbrück et Wiltz.

On assiste à un phénomène d'implantation d'agences de travail intérimaire dans le pays, à Ettelbrück essentiellement, ce qui est dû à la recherche de nouvelles potentialités dans la région du pays jusqu'alors peu desservies.

Nos dernières publications

Le travail intérimaire au Luxembourg 1999 - 2003

La législation et une analyse statistique du travail intérimaire portant sur la période 1999 à 2003.



Les qualifications de demain dans le domaine de l'information et de la communication

Une publication à l'initiative de la FEDIL, présentant les résultats d'une enquête auprès des entreprises membres de la FEDIL, de l'ABBL et de la Confédération Luxembourgeoise du Commerce, sur les besoins actuels et futurs des entreprises dans le domaine des TIC.



Une collaboration FEDIL, Chambre de Commerce, ABBL, CLC, ADEM, Ministère de l'Education Nationale... avec le soutien des programmes européens EURES et Leonardo.

Frontalier vers le Luxembourg ? Les chiffres les plus récents

Emploi et travail frontalier au Luxembourg : les données de 2003, ainsi qu'une analyse de l'évolution sur cinq ans.



La Grande Région, première zone d'emploi frontalier en Europe... après la Suisse

Le travail frontalier dans la Grande Région et en Europe.



Les brochures sont disponibles gratuitement sur simple demande à EURES Luxembourg

par téléphone : 00 352 478 54 78 ou 00 352 58 58 55 531

par mail : fabienne.jacquet@adem.etat.lu
franz.clement@ceps.lu

sur le site : www.eureslux.org
en format pdf
(rubrique brochures)

Ont collaboré à ce numéro :

Franz Clément (CRD EURES Luxembourg)
Fabienne Jacquet et Arthur Tibesar
(Cellule EURES de l'ADEM),

Avec le soutien financier du programme EURES de l'Union Européenne

EURES Luxembourg
Une collaboration ADEM - CEPS/INSTEAD
Rue Bender, 1 • L-1229 Luxembourg
Tél : 00 352 478 53 89 - 54 78 - 53 13
FAX : 00 352 26 19 08 21
jean.hoffmann@adem.etat.lu
arthur.tibesar@adem.etat.lu
fabienne.jacquet@adem.etat.lu



CRD EURES Luxembourg
BP 48 • L-4501 Differdange
Tél : 00 352 58 58 55 531 - 549
FAX : 00 352 58 55 53
franz.clement@ceps.lu
joel.demarneffe@ceps.lu